

La Première financière du savoir

Régime PremFlex

(Régime d'épargne-études offert par La Première fondation du savoir)

États financiers semestriels (non audité)

Semestre clos le 30 juin 2020

La Fondation désigne un auditeur indépendant pour examiner les états financiers annuels du Régime. L'auditeur indépendant n'a pas effectué l'audit des états financiers du Régime aux 30 juin 2020 et 2019. En vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable, la Fondation est tenue d'indiquer qu'aucun auditeur n'a effectué l'audit des états financiers intermédiaires.

RÉGIME PREMFLEX
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2020	31 décembre 2019
	(non audité)	(audité)
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	11 877 479	10 140 392
Placements (note 5)	274 028 320	229 086 757
Subventions gouvernementales à recevoir	2 713 349	2 833 887
Intérêts et dividendes à recevoir	1 283 659	1 021 054
Autres montants à recevoir (note 7)	414 375	436 168
	<u>290 317 182</u>	<u>243 518 258</u>
Passif		
Passif courant		
Dettes d'exploitation et autres passifs (note 7)	2 796 274	2 936 092
	<u>2 796 274</u>	<u>2 936 092</u>
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)	<u>287 520 908</u>	<u>240 582 166</u>

Approuvé par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir

« R. George Hopkinson »

« David Forster »

R. George Hopkinson, administrateur

David Forster, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Semestres clos les 30 juin 2020 et 2019 (tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2020	30 juin 2019
	(non audité)	(non audité)
Revenus		
Revenus d'intérêts	2 037 002	1 562 532
Revenus de dividendes	728 356	499 853
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Gains nets réalisés sur les placements	1 164 981	1 052 065
Variation nette des gains latents sur les placements	7 812 413	10 888 231
Total des revenus (montant net)	11 742 752	14 002 681
Charges		
Frais de gestion (note 7)	1 849 817	1 278 827
Frais du comité d'examen indépendant	–	1 295
Coûts de transactions	14 897	9 707
Total des charges	1 864 714	1 289 829
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	9 878 038	12 712 852

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX SOUSCRIPTEURS ET AUX BÉNÉFICIAIRES

Semestres clos les 30 juin 2020 et 2019
(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2020	30 juin 2019
	(non audité)	(non audité)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de la période	240 582 166	159 758 493
Cotisations des souscripteurs (note 6)		
Cotisations	27 866 266	22 306 012
Remboursement de cotisations	(2 939 447)	(1 954 973)
	<u>24 926 819</u>	<u>20 351 039</u>
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	13 118 200	11 086 479
Remboursements et transferts de subventions gouvernementales	(437 645)	(258 467)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(394 585)	(218 869)
	<u>12 285 970</u>	<u>10 609 143</u>
Revenu accumulé (note 6)		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	9 878 038	12 712 852
Versements de paiements d'aide aux études	(72 834)	(66 348)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(27 198)	(17 269)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux établissements d'enseignement	(8 102)	–
Transferts (sortants)/entrants, montant net	(43 951)	174 531
	<u>9 725 953</u>	<u>12 803 766</u>
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de la période	<u>287 520 908</u>	<u>203 522 441</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)**

Semestres clos les 30 juin 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2020	30 juin 2019
	(non audité)	(non audité)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	9 878 038	12 712 852
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains) nets réalisés sur les placements	(1 164 981)	(1 052 065)
Variation nette des (gains) latents sur les placements	(7 812 413)	(10 888 231)
Amortissement des escomptes/prime sur les obligations	424 208	184 539
Achats de placements	(125 399 690)	(91 293 625)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	89 011 312	60 747 862
Intérêts et dividendes à recevoir	(262 605)	(191 249)
Autres montants à recevoir	21 793	1 198 385
Dettes d'exploitation et autres passifs	(139 818)	224 827
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(35 444 156)	(28 356 705)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Cotisations des souscripteurs	27 866 266	22 306 012
Remboursement de cotisations des souscripteurs	(2 939 447)	(1 954 973)
Subventions gouvernementales reçues	13 238 739	11 430 918
Remboursements de subventions gouvernementales	(437 645)	(258 467)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(394 585)	(218 869)
Versements de revenus aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(72 834)	(66 348)
Subventions gouvernementales	(27 198)	(17 269)
Transferts entrants, montant net	(43 951)	174 531
Versements de revenus tirés de subventions aux établissements d'enseignement	(8 102)	–
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	37 181 243	31 395 535
Augmentation nette de la trésorerie	1 737 087	3 038 830
Trésorerie à l'ouverture de la période	10 140 392	7 332 105
Trésorerie à la clôture de la période	11 877 479	10 370 935
Complément d'information*		
Intérêts reçus	2 139 838	1 686 597
Dividendes reçus	734 215	461 205
* Compris dans les activités d'exploitation		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2020

(tous les montants sont en dollars canadiens)

OBLIGATIONS	Coupon	Date d'échéance	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
TITRES FÉDÉRAUX (1,6 %)					
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,90 %	2024-06-15	400 000	408 795	436 222
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,50 %	2021-12-15	2 500 000	2 478 349	2 542 440
GOUVERNEMENT DU CANADA	5,75 %	2033-06-01	815 000	1 310 198	1 326 280
				<u>4 197 342</u>	<u>4 304 942</u>
TITRES PROVINCIAUX (32,6 %)					
PROVINCE D'ALBERTA	2,35 %	2025-06-01	2 695 000	2 700 651	2 876 457
PROVINCE D'ALBERTA	2,20 %	2026-06-01	7 070 000	7 041 062	7 515 587
PROVINCE D'ALBERTA	3,10 %	2050-06-01	3 065 000	3 154 972	3 675 935
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,85 %	2025-06-18	4 655 000	4 783 956	5 122 683
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,80 %	2048-06-18	2 330 000	2 633 515	2 794 292
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	5,70 %	2029-06-18	1 605 000	2 030 548	2 209 605
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,95 %	2028-12-18	6 685 000	7 248 820	7 646 206
PROVINCE D'ONTARIO	2,05 %	2030-06-02	2 955 000	3 036 295	3 155 559
PROVINCE D'ONTARIO	3,50 %	2024-06-02	4 660 000	4 931 162	5 163 967
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2025-06-02	5 875 000	5 885 693	6 374 656
PROVINCE D'ONTARIO	2,40 %	2026-06-02	3 660 000	3 645 929	3 962 890
PROVINCE D'ONTARIO	4,65 %	2041-06-02	2 985 000	3 986 873	4 388 074
PROVINCE D'ONTARIO	6,50 %	2029-03-08	4 995 000	6 796 550	7 127 080
PROVINCE D'ONTARIO	5,85 %	2033-03-08	4 275 000	6 048 882	6 384 496
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2027-06-02	7 555 000	7 750 541	8 318 458
PROVINCE DE QUÉBEC	2,75 %	2027-09-01	2 980 000	3 142 695	3 323 900
PROVINCE DE QUÉBEC	2,75 %	2028-09-01	3 500 000	3 880 514	3 929 442
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	3,20 %	2024-06-03	1 490 000	1 540 065	1 631 078
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	2,55 %	2026-06-02	3 405 000	3 432 626	3 701 331
				<u>83 671 349</u>	<u>89 301 696</u>
TITRES DE SOCIÉTÉS (34,9 %)					
BANQUE DE MONTRÉAL	2,70 %	2026-12-09	870 000	881 269	945 951
BANQUE DE MONTRÉAL	2,89 %	2023-06-20	1 230 000	1 233 020	1 296 838
BANQUE DE MONTRÉAL	3,19 %	2028-03-01	10 375 000	10 701 691	11 717 212
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,84 %	2029-07-03	3 095 000	3 096 524	3 205 943
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,62 %	2026-12-02	1 860 000	1 869 385	2 015 878
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	3,10 %	2028-02-02	5 265 000	5 582 575	5 914 960
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	1,90 %	2021-12-02	2 485 000	2 513 116	2 524 217
BELL CANADA INC.	3,80 %	2028-08-21	3 200 000	3 206 831	3 613 576
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3,30 %	2025-05-26	3 880 000	3 974 853	4 271 753

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,95 %	2029-06-19	990 000	996 622	1 029 089
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,35 %	2024-08-28	3 570 000	3 568 150	3 700 456
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,00 %	2025-04-17	2 160 000	2 158 396	2 208 412
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3,29 %	2024-01-15	1 525 000	1 541 069	1 627 141
ENBRIDGE INC.	3,20 %	2027-06-08	2 000 000	2 047 926	2 132 725
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LTD	4,23 %	2029-06-14	1 980 000	1 979 050	2 014 518
GREAT-WEST LIFECO INC.	2,38 %	2030-05-14	4 600 000	4 600 000	4 808 085
BANQUE HSBC CANADA	2,17 %	2022-06-29	1 000 000	1 000 000	1 017 041
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2,85 %	2027-06-07	1 525 000	1 528 198	1 630 439
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2,11 %	2022-03-18	2 565 000	2 594 651	2 619 150
PEMBINA PIPELINE CORP.	4,89 %	2021-03-29	600 000	608 528	615 296
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,35 %	2024-07-02	4 515 000	4 510 180	4 691 888
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,97 %	2022-03-02	2 980 000	3 011 422	3 034 137
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,33 %	2023-12-05	4 585 000	4 604 274	4 777 503
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,00 %	2022-03-21	1 480 000	1 475 253	1 508 517
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,94 %	2025-05-01	4 280 000	4 280 000	4 375 061
SUNCOR ÉNERGIE INC.	5,00 %	2030-04-09	650 000	648 031	769 551
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,98 %	2023-04-17	790 000	789 825	832 987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	1,91 %	2023-07-18	3 460 000	3 416 505	3 553 986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	3,01 %	2023-05-30	2 245 000	2 245 000	2 374 290
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	3,06 %	2032-01-26	3 680 000	3 739 251	3 902 068
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	3,11 %	2030-04-22	3 670 000	3 676 940	3 865 006
TRANSCANADA PIPELINES LTD	3,80 %	2027-04-05	2 800 000	2 921 900	3 097 117
				91 000 435	95 690 791
PLACEMENTS À COURT TERME (0,9 %)					
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	2020-07-23	1 170 000	1 169 888	1 169 893
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	2020-07-09	350 000	349 984	349 989
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	2020-08-06	45 000	44 993	44 992
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	2020-07-16	460 000	459 972	459 971
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	2020-07-30	365 000	364 953	364 957
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	2020-08-13	40 000	39 992	39 992
				2 429 782	2 429 794
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE				181 298 908	191 727 223
ACTIONS			Nbre d'actions	Coût	Juste valeur
SERVICES DE COMMUNICATION (0,4 %)					
ROGERS COMMUNICATION INC.			12 675	776 711	691 421
TELUS CORP.			23 100	549 426	525 987

		1 326 137	1 217 408
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,4 %)			
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	16 850	592 549	354 356
MAGNA INTERNATIONAL INC.	14 050	686 942	849 463
		<u>1 279 491</u>	<u>1 203 819</u>
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,7 %)			
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	21 900	737 473	932 283
SAPUTO INC.	15 875	605 796	513 874
GEORGE WESTON LIMITÉE	5 150	532 575	512 168
		<u>1 875 844</u>	<u>1 958 325</u>
ÉNERGIE (0,9 %)			
CORPORATION CAMECO	33 550	431 473	467 016
CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD	9 900	240 631	233 145
ENBRIDGE INC.	5 375	256 396	221 880
SUNCOR ÉNERGIE INC.	21 475	671 833	491 563
CORPORATION TC ÉNERGIE	18 300	1 083 255	1 061 400
		<u>2 683 588</u>	<u>2 475 004</u>
FINANCE (2,2 %)			
BANQUE DE MONTRÉAL	5 325	434 006	384 785
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	12 650	869 714	710 677
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	23 937	895 122	1 069 505
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	5 700	599 749	517 218
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	4 125	451 671	532 991
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	17 050	389 564	314 914
BANQUE ROYALE DU CANADA	13 875	1 277 940	1 278 026
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	5 975	292 205	298 093
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	16 375	1 069 681	992 161
		<u>6 279 652</u>	<u>6 098 370</u>
SOINS DE SANTÉ (0,2 %)			
BAUSCH HEALTH COMPANIES INC.	21 100	512 544	524 124
		<u>512 544</u>	<u>524 124</u>
INDUSTRIE (1,1 %)			
BOYD GROUP SERVICES INC	1 500	256 072	303 105
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	8 275	893 963	993 910
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	1 800	467 579	621 576
FINNING INTERNATIONAL INC.	21 500	509 767	397 965
STANTEC INC.	6 000	212 237	251 460

THOMSON REUTERS CORP.	2 372	160 339	218 793
WASTE CONNECTIONS INC.	2 200	219 950	279 818
		<u>2 719 907</u>	<u>3 066 627</u>
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,8 %)			
CGI INC.	8 404	669 368	718 794
OPEN TEXT CORP.	13 750	643 275	792 688
SHOPIFY INC.	550	355 805	709 374
		<u>1 668 448</u>	<u>2 220 856</u>
MATÉRIAUX (1,5 %)			
MINES AGNICO EAGLE LTÉE	12 600	761 910	1 095 318
SOCIÉTÉ AURIFÈRE BARRICK	13 150	477 283	480 370
CCL INDUSTRIES INC.	13 900	586 563	609 932
FRANCO-NEVADA CORP.	1 850	193 631	350 853
WEST FRASER TIMBER CO. LTD	9 550	528 200	455 726
WHEATON PRECIOUS METALS CORP.	18 850	832 666	1 125 534
		<u>3 380 253</u>	<u>4 117 733</u>
IMMOBILIER (0,2 %)			
BROOKFIELD PROPERTY PARTNERS LP	11 350	257 503	152 658
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS CANADIENS	5 100	233 830	247 809
		<u>491 333</u>	<u>400 467</u>
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,3 %)			
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS LP	7 394	370 513	413 103
FORTIS INC.	6 725	314 187	347 212
		<u>684 700</u>	<u>760 315</u>
ACTIONS AMÉRICAINES (21,3 %)			
FINB BMO S&P 500 COUVERT EN DOLLARS CANADIENS	973 364	39 607 518	43 850 048
FINB BMO S&P 500	311 457	12 310 054	14 408 001
		<u>51 917 572</u>	<u>58 258 049</u>
Total des actions		<u>74 819 469</u>	<u>82 301 097</u>
Moins : coûts de transactions		14 897	—
Total des placements		<u>256 103 480</u>	<u>274 028 320</u>

RÉGIME PREMFLEX

NOTES ANNEXES

Au 30 juin 2020

(tous les montants sont en dollars canadiens)

1. Renseignements généraux

Le Régime PremFlex (le « Régime ») a été établi par La Première fondation du savoir (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été lancé en novembre 2012.

La Fondation, commanditaire du Régime, est un organisme à but non lucratif constitué sans capital-actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services de La Première financière du savoir inc. (« La Première financière du savoir »), sa filiale en propriété exclusive, pour assurer la gestion et l'administration générale du Régime. La Première financière du savoir est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques, desquels sont déduits les frais d'inscription. Le revenu tiré des cotisations des souscripteurs est détenu dans le compte de paiement d'aide aux études. À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur ou à un bénéficiaire. À l'ouverture d'un régime, la Première financière du savoir fera une demande de subventions gouvernementales au nom du souscripteur. Le revenu tiré des subventions gouvernementales est détenu dans le compte de revenu tirés des subventions.

Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de créance de sociétés de haute qualité, des actions canadiennes et des fonds négociés en bourse (FNB). Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens a procédé à une couverture du change en dollars canadiens, son exposition au risque de change est donc faible ou nulle. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, varie en raison des fluctuations des taux de change. La part des actions dans le portefeuille du Régime, qui ne pouvait dépasser 30 % de l'actif net de celui-ci, est désormais plafonnée à 40 % grâce à une dispense obtenue auprès de la CVMQ le 31 mai 2020.

Les paiements d'aide aux études (PAE) sont constitués des subventions gouvernementales et des revenus gagnés sur les cotisations et les subventions gouvernementales (intérêts, dividendes et autres revenus). Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir à l'administrateur une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. Lorsqu'un souscripteur résilie son Régime, ses cotisations nettes lui sont remboursées et les subventions gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés des subventions associées aux régimes résiliés sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation le 25 août 2020.

Objectif de placement

L'objectif de placement du Régime est avant tout de protéger le capital de l'investisseur et de maximiser le rendement à long terme, conformément à la politique de placement du Régime. Aux termes d'un engagement pris auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMQ), La Première financière du savoir a la possibilité d'investir jusqu'à 40 % de l'actif du Régime dans des actions, y compris dans des fonds négociés en bourse (FNB), qui reproduisent le rendement d'un indice largement reconnu d'actions canadiennes ou américaines cotées au Canada ou aux États-Unis.

2. Règles comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le Régime a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de ses états financiers.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Instruments financiers

Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir sur la vente de placements, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir, les montants à payer pour l'achat de placements, les dettes d'exploitation et autres passifs et le capital à payer aux souscripteurs, sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Régime détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Constataion des revenus, coûts de transactions et charges

Les revenus d'intérêts tirés des placements en obligations et des placements à court terme sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir sont présentés dans l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 exige que l'entité comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Pour déterminer si une telle perte existe, le Régime tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. À la date des états financiers, tous les prêts et créances devaient être réglés à court terme. Le Régime pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Compte tenu de la faible exposition du Régime au risque de crédit, aucune correction de valeur n'a été comptabilisée, car cette dépréciation aurait une incidence négligeable sur les états financiers. Par ailleurs, le marché anticipe le risque de défaillance ainsi que le risque de perte sur créance pondéré selon la probabilité dans le prix de chaque titre à revenu fixe. La notation et le cours de chaque titre prennent en considération ce risque, bien qu'il soit impossible de le séparer et de l'identifier clairement. De ce fait, le Régime ne comptabilise pas de correction de valeur supplémentaire pour les titres à revenu fixe qu'il détient.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

Elle n'est pas détenue au nom du Régime. Ce dernier a conclu une entente intersociété sur la trésorerie selon laquelle La Première financière du savoir conserve un compte collectif de trésorerie pour les entités juridiques participantes (les « Régimes »). Chaque Régime a son propre compte du grand livre et chaque opération est comptabilisée dans le compte du grand livre approprié. Chaque Régime n'a accès qu'à sa quote-part de la trésorerie et n'a d'intérêt que dans celle-ci, conformément à l'entente intersociété sur la trésorerie.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car les souscripteurs ont la possibilité de résilier sa participation n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des cotisations du souscripteur lui est remboursé, le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et est payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné, les cotisations gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, et auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs, déduction faite de divers frais. La Première financière du savoir déduit des dépôts des souscripteurs les frais de souscription applicables, notamment les frais d'inscription et les frais d'opérations spéciaux, et investit le montant net dans le Régime. Voir la note 6 pour la répartition de l'évolution des cotisations des souscripteurs.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime. Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées réduisent le revenu accumulé.

Entrées/sorties de fonds par transfert

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'épargne-études de La Première financière du savoir ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime, ou inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'épargne-études de La Première financière du savoir ou à un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Impôt

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance du Régime. Les paiements d'aide aux études versés à des candidats admissibles, y compris les subventions gouvernementales et la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs.

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des fonds négociés en bourse (FNB) et des titres adossés à des actifs présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont évalués à la JVRN. Les FNB financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit de recevoir une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et cotés à la Bourse de Toronto. Les titres adossés à des actifs comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et cautionnées par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL. Ces placements sont présentés au poste « Placements » de l'état de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte lié à ces placements correspond à la juste valeur totale des placements.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10 États financiers consolidés. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important afin de déterminer le classement approprié conformément à IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont constitués uniquement de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Régime. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

5. Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction importante autrement qu'en dollars canadiens et seuls ses investissements dans des actions américaines par le biais du FNB non couvert sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement, visant à atténuer le risque par un plafonnement de l'exposition aux monnaies étrangères et une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à la conformité des placements aux directives de placement et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La surveillance et la responsabilité incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement.

Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'institutions financières. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. Les titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le Régime détient également des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de catégorie investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi exposé indirectement au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019. Les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's ou DBRS. Si plus d'une notation a été attribuée à un titre, la notation la plus faible est utilisée.

Pourcentage des placements à revenu fixe (%) au

Notation	30 juin 2020	31 décembre 2019
« AAA »	2,3	27,1
« AA »	32,4	28,1
« A »	51,8	32,4
« BBB »	13,5	12,4
Total	100,0	100,0

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs et au gouvernement. Le Régime est également exposé aux échéances de contrats, à ses obligations relatives aux paiements de bourses d'études et au revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille à conserver suffisamment de trésorerie pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

Profil d'échéance

Les PAE (revenu accumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise à La Première financière du savoir. Le capital du souscripteur est payé à l'échéance du contrat pertinent.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les cotisations gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit à un souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé en tant que dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

Pourcentage des placements (%)			
Au			
Concentration	31 décembre 2019	31 décembre 2018	
<u>Titres à revenu fixe</u>			
Titres fédéraux	18,8	16,4	
Titres provinciaux	23,3	24,9	
Titres de sociétés	27,2	30,8	
Titres à court terme	0,7	2,6	
<u>Actions</u>			
Services de communication	0,5	0,6	
Consommation discrétionnaire	0,3	0,5	
Biens de consommation de base	0,9	0,9	
Énergie	1,4	2,1	
Finance	2,7	3,8	
Industrie	0,8	1,6	
Technologies de l'information	0,6	1,2	
Matériaux	1,0	1,2	
Immobilier	0,1	0,3	
Services aux collectivités	0,4	0,5	
FNB américains	21,3	12,6	
Total	100,0	100,0	

Pourcentage des placements (%)

Au

Concentration	30 juin 2020	31 décembre 2019
<u>Titres à revenu fixe</u>		
Titres fédéraux	1,6	18,8
Titres provinciaux	32,6	23,3
Titres de sociétés	34,9	27,2
Titres à court terme	0,9	0,7
<u>Actions</u>		
Services de communication	0,4	0,5
Consommation discrétionnaire	0,4	0,3
Biens de consommation de base	0,7	0,9
Énergie	0,9	1,4
Finance	2,2	2,7
Soins de santé	0,2	0,0
Industrie	1,1	0,8
Technologies de l'information	0,8	0,6
Matériaux	1,5	1
Immobilier	0,2	0,1
Services aux collectivités	0,3	0,4
FNB américains	21,3	21,3
Total	100,0	100,0

Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient par suite de la fluctuation des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

a) Risque de change

Le Régime investit dans des fonds négociés en bourse (FNB) libellés en dollars canadiens. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens a procédé à une couverture du change en dollars canadiens, son exposition au risque de change est donc faible ou nulle. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, fluctue en raison des variations des taux de change. Au 30 juin 2020, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 0,7 M\$ (0,6 M\$ au 31 décembre 2019).

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt. Au 30 juin 2020, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté d'environ 2,9 M\$ (environ 1,1 % du total du

portefeuille) (2,4 M\$ au 31 décembre 2019, environ 1,0 % du total du portefeuille). Cette analyse a uniquement été appliquée aux titres à revenu fixe détenus par le Régime. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

Les tableaux qui suivent résument l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

30 juin 2020	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme – Bons du Trésor	2 429 794	–	–	2 429 794
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	2 978 662	1 326 280	4 304 942
Titres provinciaux	–	21 168 841	68 132 855	89 301 696
Titres de sociétés	615 296	44 413 377	50 662 118	95 690 791
	3 045 090	68 560 880	120 121 253	191 727 223
Pourcentage du total	1,6 %	35,8 %	62,6 %	100,0 %

31 décembre 2019	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme – Bons du Trésor	1 717 485	–	–	1 717 485
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	13 995 662	29 060 582	43 056 244
Titres provinciaux	–	5 721 646	47 721 708	53 443 354
Titres de sociétés	–	25 666 956	36 549 853	62 216 809
	1 717 485	45 384 264	113 332 143	160 433 892
Pourcentage du total	1,1 %	28,3 %	70,6 %	100,0 %

c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Le gestionnaire de portefeuille gère ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 30 juin 2020, si les placements dans des actions et des FNB avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 4,1 M\$ (3,4 M\$ au 31 décembre 2019).

Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant une liquidité suffisante pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à leurs objectifs de placement et à leurs politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence la trésorerie investie;

- à suivre le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

Une dispense accordée par la CVMO permet au Régime d'investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des actions et des FNB. Ce changement pourrait engendrer plus de risques, mais il permet un plus grand potentiel de croissance pour le portefeuille du Régime. L'objectif de placement du Régime est décrit à la note 1.

Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Au 30 juin 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	–	2 429 794	–	2 429 794
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	4 304 942	–	4 304 942
Titres provinciaux	–	89 301 696	–	89 301 696
Titres de sociétés	–	95 690 791	–	95 690 791
Actions et FNB	82 301 097	–	–	82 301 097
Placements à la juste valeur	82 301 097	191 727 223	–	274 028 320

Au 31 déc. 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	–	1 717 485	–	1 717 485
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	43 056 244	–	43 056 244
Titres provinciaux	–	53 443 354	–	53 443 354
Titres de sociétés	–	62 216 809	–	62 216 809
Actions et FNB	68 652 865	–	–	68 652 865
Placements à la juste valeur	68 652 865	160 433 892	–	229 086 757

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux qui suivent illustrent le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des montants à recevoir sur la vente des placements, des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des autres montants à recevoir, des montants à payer pour l'achat de placements, des dettes d'exploitation et autres passifs, du capital à payer aux souscripteurs et de l'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 juin 2020 et le 31 décembre 2019, et aucun titre classé au niveau 3 n'était détenu au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

Placements dans des entités structurées non consolidées

Fonds sous-jacent Au 31 décembre 2020	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation du Fonds dans l'actif du fonds sous- jacent	Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent
FINB BMO S&P 500	Canada	0,18 %	311 457
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	2,42 %	973 364

Fonds sous-jacent Au 31 décembre 2019	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation du Fonds dans l'actif du fonds sous- jacent	Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent
FINB BMO S&P 500	Canada	0,17 %	12 073 406
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	2,06 %	36 832 794

6. Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Cotisations des souscripteurs, moins les remboursements	167 088 072	142 161 254
Subventions gouvernementales	92 157 506	79 871 536
Revenu accumulé		
Compte de paiement d'aide aux études	19 091 502	11 515 526
Revenu tiré des subventions gouvernementales	9 183 828	7 033 850
Solde à la clôture de la période/de l'exercice	287 520 908	240 582 166

Le tableau suivant présente l'évolution des cotisations des souscripteurs au Régime.

	Période close le 30 juin 2020	Période close le 30 juin 2019
Dépôts des souscripteurs	40 890 981	31 554 643
Frais d'inscription déduits	(12 997 436)	(9 238 512)
Frais de traitement spéciaux	(27 279)	(10 119)
Remboursement de cotisations	(2 939 447)	(1 954 973)
Augmentation nette des cotisations des souscripteurs	24 926 819	20 351 039
Solde à l'ouverture de la période	142 161 254	100 144 355
Solde à la clôture de la période	167 088 073	120 495 394

7. Opérations avec des parties liées

La Fondation est le commanditaire du Régime. Sa filiale en propriété exclusive, La Première financière du savoir, s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE. Aux termes d'un contrat de gestion daté du 1^{er} mai 2013, La Première financière du savoir a, en contrepartie de ses services administratifs (honoraires d'audit, frais de dépôt, de gestion de portefeuille et de garde inclus), le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels pouvant atteindre 1,5 % de la totalité des sommes en dépôt liées au Régime. Des frais de gestion réels de 1,30 %, compte non tenu de la TVH, ont été facturés pour la période close le 30 juin 2020 (1,30 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2019).

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 2 635 311 \$ (2 858 394 \$ au 31 décembre 2019) payables à La Première financière du savoir relativement aux frais d'administration et de souscription perçus par le Régime au nom de La Première financière du savoir et aux paiements d'aide aux études et du capital payés par La Première financière du savoir au nom du Régime.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » de l'état du résultat global.